

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13	14

Date de la convocation

16/03/2026

Date d'affichage

16/03/2026

Présidence :**M. Julien PICHOT**Secrétaire de séance :**M. Thierry DROUILLEAUX**Participants :**M. Julien PICHOT, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Jasmonde MARTIN, M. Robert DARIEN, M. Eric COLAS, Mme Karine LORENTZ, Mme Cécile BOURBOTTE, M. Geoffrey BOUREL, Mme Mélanie GOURBIN, M. Jerome THORAVAL et M. Christophe FAGNOU**Absente excusée :**Mme Valentine BONDON (Pouvoir à Julien PICHOT)**Absente :**Mme Laetitia GANGNOLLE****Objet de la Délibération :****ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE****Délibération n° 2026_12**

Les dispositions pour l'élection des adjoints au Maire sont encadrées par les articles L 2122-7, L 2122-7-1 et L 2122-7-2 du CGCT.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Liste des candidats :**Liste de Monsieur Julien PICHOT « ENSEMBLE POUR AUNAY »**

- **Mme Cathy LUTRAT**
- **M. Thierry DROUILLEAUX**

À l'appel de son nom, chaque conseiller municipal, après passage dans l'isoloir, remet sous enveloppe fermée, dans l'urne disposant de 4 faces verticales transparentes, son bulletin de vote, écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

La liste des Adjointes proposée par Monsieur Julien PICHOT, Maire d'Aunay-sous-Auneau ayant obtenu la majorité absolue, (13 voix), les 2 Adjointes ont été proclamés élus et immédiatement installés dans l'ordre de présentation de cette liste :

- **Mme Cathy LUTRAT, en tant que 1^{er} adjoint**
- **M. Thierry DROUILLEAUX, en tant que 2^{ème} adjoint**
-

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr
- Rubrique : La commune / Vie municipale le : 23/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Julien PICHOT

